

Prestations et horaires de l'agence postale communale

A compter du 3 janvier 2022, les prestations de l'agence postale communale sont :

- Traitement des envois de courrier simple, recommandé
- Traitement des envois de colis (en fonction de la taille et du poids qui seront déterminés par l'agent)
- Vente de produits postaux (timbres, enveloppes pré affranchis et colis pré affranchis)



Infos pratiques

Horaires :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h
- Jeudi : 13h30 à 16h
- 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 9h30 à 11h30